

Nombre de Membres
Afférent au Conseil municipal
en exercice : onze
Qui ont pris part à la délibération : onze
Date de la convocation : 18 octobre 2021
Date d'affichage : 19 octobre 2021

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CONCRESSAULT

26 octobre 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN,

Le 26 octobre à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil municipal de la commune de CONCRESSAULT (Cher) régulièrement convoqué, s'est réuni au nom prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de M. Antoine FLEURIET, Maire.

Étaient présents : M. FLEURIET Antoine, Maire, Mme GUFFROY Annie, M. LE GOURIÉREC Alain, M. VAN POUCKE Serge, Mme BOISSEL Audrey, Mme MARY Caroline, M. VILLAUDIÈRE Yves, Mme REIGNOUX Stéphanie, Mme HACAULT Fabienne, Mme CABARET Bernadette et Mme TOURLOURAT Émilie.

Mme MARY Caroline a été élue secrétaire.

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA « RUE DE VAILLY » :

Les travaux de remplacement de l'ouvrage d'art sous la « Rue de Vailly » (financés à 100 % par le Conseil Départemental) sont terminés. Reste à effectuer le marquage des places de stationnement et la remise en place des îlots. L'accès à la circulation sera rétabli le samedi 30 octobre.

27-2021 : ACCORD SUR LE DEVIS DE REPARATION DE L'ECLAIRAGE DE L'EGLISE

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de remplacement de 2 projecteurs de l'éclairage de l'église, établi par le SDE 18, d'un montant de 2 488,58 € HT.

Le plan de financement prévisionnel étant :

- prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT de 50 % soit 1 244,29 €
- participation de la commune de Concressault de 50 % soit 1 244,29 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits en priorité au Budget Primitif de 2022.

28-2021 : MODIFICATIONS DES TARIFS DE LOCATION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

Lors de la réunion du 8/12/2016, le conseil municipal a fixé (dans la délibération 45A_2016) les tarifs pour les locations du centre socio-culturel, ainsi que les conditions d'utilisation.

A compter, du 1^{er} décembre 2021, les tarifs et utilisations seront :

- | | | |
|-------------------------------------|--------|---------|
| | 1 jour | 2 jours |
| - utilisateur habitant la commune | 120 € | 170 € |
| - utilisateur habitant hors commune | 150 € | 200 € |

ces tarifs comprennent les tables et les chaises pour 137 personnes, ainsi que l'utilisation de l'électroménager de la cuisine et du bar.

- réunion ou vin d'honneur 50 € pour une demi-journée
- réunion 80 € pour une journée

avec utilisation des tables et des chaises pour 137 personnes, avec accès au bar (sans accès à la cuisine).

Le ménage est réalisé par l'utilisateur. En cas de manquement total ou partiel, les frais correspondants au nettoyage seront facturés par la commune à l'utilisateur à 20 € de l'heure (suivant le temps passé).

La location sera accordée avec l'attestation d'assurance de l'utilisateur, le paiement des arrhes de la moitié du montant de la location (encaissé lors de la réservation), ainsi qu'un chèque de caution de 100 € (encaissé en cas d'annulation).

DEPOTS SAUVAGES :

En raison de la recrudescence de dépôts d'ordures inappropriées devant les containers, la pose de caméras est envisagée. Un gendarme de Vailly doit venir afin d'exposer la réglementation et les recherches possibles avec les plaques d'immatriculation.

NOEL DES ENFANTS :

La date pour la remise des cadeaux aux enfants de la commune est fixée au dimanche 19 décembre à 15h30. Mesdames HACAULT et REIGNOUX iront acheter les jouets et le goûter, le samedi 6 novembre, pour un budget d'environ 500 €.

Mme CABARET fera les invitations. Reste à trouver un Père Noël.

29-2021 : DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRE

FONCTIONNEMENT :

<u>Recettes :</u>		<u>Dépenses :</u>	
compte 70878	+ 669 €	compte 6558	+ 1 922 €
compte 74718	+ 185 €		
compte 7488	+ 1 068 €		

	+ 1 922 €		

INVESTISSEMENT :

<u>Recettes :</u>		<u>Dépenses :</u>	
compte 1641	+ 18 166 €	compte 2116	+ 2 028 €
		compte 2152	+ 2 300 €
024	+ 300 €	compte 21578	+ 21 800 €
		compte 2151	- 7 662 €
	-----		-----
	+ 18 466 €		+ 18 466 €

30-2021 : REPRISE DE L'ANCIEN TRACTEUR TONDEUSE

Lors de la séance du 23/11/2020, le conseil municipal a délibéré sur l'achat d'un nouveau tracteur-tondeuse.

L'achat ayant été réalisé, le conseil municipal autorise la reprise de l'ancienne tondeuse par les Ets Thierry GALLIOT au prix de 150 €.

Les écritures de sortie du bien du "Tracteur Husqvarna Rider PR17"

n° d'inventaire : 2012-1, seront donc effectuées dans l'inventaire communal et transmises à la trésorerie.

MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EGLISE :

Les travaux de terrassement du parvis de l'église vont débuter le 15 novembre pendant un peu plus d'une semaine. Une réunion est prévue samedi 30/11 à 11h30 (sur place) pour choisir couleur des pavés. L'association des Amis de St Pierre sera conviée.

Ensuite, une place de stationnement pour personne handicapée sera matérialisée et la rampe d'accès handicapé escamotable sera disponible à l'intérieur de l'église.

Ce dossier d'un montant total de 13 500 € HT aura été financé au titre de la DETR (pour 4 075 €), le solde par la commune.

31-2021 : ACCORD POUR PARTICIPER AUX FRAIS DE SCOLARISATION D'UN ENFANT HORS COMMUNE

Pour la continuité de la scolarisation d'un enfant habitant la commune, le conseil municipal accepte de participer aux frais de scolarisation hors commune pour :

- Mathis FOUCHER scolarisé à Aubigny-sur-Nère, à hauteur de 667,50 €, pour l'année scolaire 2020-2021.

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal autorise Mr le Maire ou ses adjoints à régler la facture correspondante.

32-2021 : PARTICIPATION AU FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION D'UN FUTUR MÉDECIN A VAILLY-SUR-SAUDRE

Suite au décès, cet été, du Dr Thierry DANANCHER de Vailly, la problématique du manque de médecins sur le territoire, s'est encore amplifiée.

En effet, il ne reste plus que 2 médecins sur le secteur Pays-Fort.

En collaboration avec la pharmacienne de Vailly, une cabine de téléconsultation est à disposition afin de joindre un médecin pour le renouvellement d'ordonnances ou des pathologies simples.

La Communauté de Communes, étant donné la gravité de la situation, a débloqué un budget pour lancer une recherche de médecins pour le territoire.

Cependant, au vu de l'urgence d'avoir un 2ème médecin à Vailly, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de participer à hauteur de 1 000 € aux frais de recherche et d'installation d'un futur médecin à Vailly.

QUESTIONS DIVERSES :

Fibre optique :

Mr LE GOURIEREC réalise un listing avec le numérotage de toutes habitations, même dans les hameaux, afin de permettre aux administrés de s'abonner à un opérateur de leur choix, pour la fibre.
Un arrêté municipal sera ensuite établi avec les nouveaux numéros et transmis à La Poste.

Barrière pour le trou :

Le câblage de la fibre étant terminé sur Concessault, la barrière achetée pour fermer le trou communal peut être installée.

Mr VAN POUCKE va demander à la Sté M.S.A.E. qui va faire le parvis si elle peut creuser les trous pour les poteaux de la barrière.

Cérémonie du 11 Novembre :

La messe aura lieu à Vailly à 11 heures.

Rassemblement devant la mairie de Concessault à 12 heures.

Cérémonie des vœux :

La date des vœux est fixée au samedi 22 janvier.

Site internet de la commune :

Après l'incendie d'OVH, qui a eu lieu le 10 mars dernier, où était stocké les données du site internet de la commune, ce dernier est de nouveau consultable avec environ 50% de informations récupérées pour le moment.

La photo du nouveau conseil municipal sera insérée.

Projet Eolien de Blancafort :

Le collectif crée à Blancafort va se transformer en association pour avoir plus de moyens de pression.
Dans le SCOT, les lignes de crêtes ont été identifiées, afin d'interdire les éoliennes.

Mr le Maire a reçu, ce matin, Mr MARGERIN, maire de Blancafort, qui a confirmé que le conseil municipal en 2017 avait simplement donné son accord pour une étude.

Les Municipalités d'Aubigny et de Oizon sont quant à elles opposées au projet.

Mobilité & Secours :

Le Département du Cher s'engage en partenariat avec l'Union Départementale des sapeurs-pompiers du Cher pour l'avenir des jeunes en créant « Mobilité et Secours ».

Ce dispositif s'adresse à tous les jeunes de 15 à 18 ans, domiciliés et inscrits dans une auto-école du cher pour passer le code de la route.

L'octroi de l'aide de 150 € a 3 conditions :

- être inscrit obligatoirement dans une auto-école du Cher
- obtenir le code de la route
- participer à une session d'initiation aux gestes qui sauvent (2 heures).

Informations et conditions sur : departement18.fr

PLUI :

Mr VAN POUCKE a demandé des ajustements sur le PADD.

La prochaine aura lieu le 8 novembre au cours de laquelle le PADD finalisé sera présenté pour approbation.

Le plan paysage, le classement des sites, le SCOT, le PLUI sont consultables sur le site internet de la communauté de communes : <https://www.comcompsv.fr>

Dispositif Anaïs :

Soucieux de la sécurité des usagers de la route, le Département du Cher a fait le choix de s'équiper du dispositif ANAIS, une solution digitale innovante et participative destinée à améliorer son réseau routier. Le Cher fait partie des 2 premiers départements français, avec l'Eure-et-Loir, à expérimenter ce service.

Cet outil numérique, développé par l'entreprise Colas en partenariat avec Michelin, permet de collecter les données de conducteurs volontaires sur l'ensemble du territoire départemental, avec un objectif : prévenir les risques routiers et adapter les équipements aux usages automobiles.

A partir du site www.departement18.fr, il est possible de se procurer gratuitement un boîtier pour équiper tout véhicule.